

## Rapport annuel 2009: résumé et faits marquants

SwissFoundations, l'association des fondations donatrices suisses, créée en 2001 sur l'initiative de onze fondations donatrices suisses, comptait fin 2009 61 membres. Ces fondations ont attribué en 2008 plus de 197 millions de francs suisses, ce qui représente environ 20% du volume total estimé des fonds accordés par toutes les fondations d'utilité publique en Suisse (1 milliard de francs suisses). SwissFoundations promeut un travail de fondation actif, moderne et d'utilité publique; l'association constitue le réseau le plus développé dans ce secteur en Suisse.

### Nouveaux membres en 2009

Emma Schaub Stiftung, Bâle • Fondation des Fondateurs, Buchberg • Fondation Louis-Jeantet, Genève • Fondation Trafigura, Genève • Fondation 1796, Genève • Hirschmann-Stiftung, Zoug • Stiftung 3F Organisation, Feldbrunnen

Jusqu'ici membre associé de SwissFoundations, atDta Stiftung est devenue membre à part entière au cours de l'année sous revue.

### Défense des intérêts et lobbying politique

L'année sous revue 2009 a été marquée par deux interventions parlementaires importantes ainsi que des premières consultations concernant la partie B de la nouvelle ordonnance sur la TVA. SwissFoundations s'est exprimée avec vigueur et à plusieurs reprises contre la motion Luginbühl; la motion de la Commission de l'économie et des redevances CER a été déposée à l'instigation de SwissFoundations.

- **Le conseiller aux Etats Werner Luginbühl a déposé au printemps 2009 une motion visant à renforcer l'attractivité du secteur des fondations** pour les fondations qui demande au Conseil fédéral d'adapter les conditions-cadres (fiscales) valables pour les fondations donatrices d'utilité publique et les fondations de familles en fonction des développements en Europe et d'étudier l'opportunité d'imposer aux fondations donatrices un minimum de quote-part de distribution. SwissFoundations a adressé trois prises de position aux différents acteurs politiques dans lesquelles l'association s'oppose avec vigueur à la motion. SwissFoundations salue expressément le fait que le secteur des fondations suisses marque à nouveau sa présence au niveau politique et qu'il cherche à se développer selon des critères libéraux. SwissFoundations s'oppose avec vigueur à l'introduction d'une quote-part de distribution ainsi qu'à l'égalité fiscale entre fondations de famille et fondations donatrices. Suite à diverses consultations, le Conseil national et le Conseil des Etats ont largement suivi les propositions de SwissFoundations et ont remplacé l'examen d'une quote-part de distribution minimale par un mandat d'étude de la révision des organes de surveillance des fondations. Après approbation par le Conseil national et le Conseil des Etats, la motion révisée sera examinée en cours d'année quant à sa faisabilité dans un mandat de gestion interne ou avec le concours d'experts externes.
- A l'instigation de SwissFoundations, la Commission de l'économie et des redevances CER du Conseil national a déposé en octobre 2009 **une deuxième motion demandant la création d'un registre national et l'amélioration des bases statistiques** concernant les fondations en Suisse. Cette motion a été acceptée par le Conseil national en décembre 2009 par 105 voix contre 53, mais refusée par le Conseil des Etats le 1<sup>er</sup> mars 2010 lors de la session de mars. Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats se sont toutefois montrés attentifs à cette préoccupation et ont laissé entrevoir l'intégration de cette demande dans la motion Luginbühl. SwissFoundations va continuer à suivre ce dossier en 2010.

- Les négociations parlementaires sur la partie A de la **nouvelle loi sur la TVA** ont pris fin en 2009 et cette partie A est entrée en vigueur au 1er janvier 2010. Elle comprend essentiellement diverses simplifications d'ordre technique. Toutes les modifications exigées par SwissFoundations ont été retenues: comme par le passé, la nouvelle loi fait la différence entre sponsoring imposable et dons non soumis à l'impôt et la définition des organisations d'utilité publique a été reprise de l'ancienne loi. Les allocations d'utilité publique accordées par les fondations pourront à l'avenir également être nommément citées et reliées sans conséquences au niveau fiscal. Dans la partie A toujours, la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les dons a été supprimée.

En automne 2009, la Commission de l'économie et des redevances CER du Conseil national a été la première commission à initier ses consultations concernant la partie B de la nouvelle ordonnance sur la TVA, cette partie étant nettement plus contestée. La principale proposition de cette partie est l'introduction d'un taux unique en supprimant autant que possible les nombreuses exceptions accordées jusqu'ici. Dans sa prise de position d'octobre 2009, SwissFoundations a défendu avec vigueur le maintien des exceptions fiscales pour les activités d'utilité publique. SwissFoundations va suivre attentivement le traitement ultérieur de cette partie B et y participer activement.

### **Présence en Suisse romande et au Liechtenstein**

Depuis plusieurs années déjà, SwissFoundations souhaite développer ses activités en Suisse romande. Suite à l'adhésion de plusieurs nouveaux membres romands, SwissFoundations a organisé en septembre 2009 le premier Forum Fondations en Suisse romande, plus précisément à Genève, à l'auditoire de la Fondation Louis-Jeantet, son titre: «Rôle et impact des fondations en temps de crise». A point nommé, les deux publications «Swiss Foundation Code 2009» et «Dictionnaire des fondations suisses» ont paru en français. SwissFoundations va poursuivre ses efforts en cours d'année dans ce secteur et développer ses activités en collaboration avec ses membres.

Autre préoccupation de SwissFoundations: l'ouverture de l'association aux fondations donatrices liechtensteinoises reconnues d'utilité publique et exonérées d'impôts. Une révision du droit liechtensteinois des fondations entrée en vigueur en avril 2009 a favorisé les diverses démarches entreprises par SwissFoundations depuis 2008 (contacts directs, rencontres, expertises juridiques). Cette révision permet pour la première fois de distinguer avec précision les fondations d'utilité privée telles que par exemple les fondations de famille des fondations donatrices d'utilité publique. SwissFoundations va présenter ce projet lors de la 10<sup>e</sup> assemblée générale le 25 mars 2010.

### **Autres faits marquants**

Parmi les autres faits marquants au cours de l'année sous revue, on relèvera le développement réjouissant de la collaboration avec le Centre for Philanthropy Studies CEPS de l'Université de Bâle, un institut créé sur l'initiative de SwissFoundations, le travail effectuée au sein des cercles de travail, la création d'un quatrième cercle dédié à l'environnement, les contacts étroits avec différents acteurs du secteur européen des fondations tels que le Donors and Foundations Networks Europa (DAFNE) et l'European Foundation Centre (EFC) ainsi que le 9<sup>e</sup> Symposium des fondations suisses qui s'est tenu à Bâle le 26 novembre 2009 en présence de plus de 180 participants sous le titre «Agir au lieu de réagir. L'activité de soutien des fondations».

### **Comité de SwissFoundations 2009**

- Dr. Beat von Wartburg (président), membre de la direction Christoph Merian Stiftung
- Nicolas Borsinger, directeur Fondation PRO VICTIMIS
- Evelyn S. Braun, directrice AVINA STIFTUNG
- Dr. Philipp Egger, directeur GEBERT RÜF STIFTUNG
- Antonia Jann, directrice Age Stiftung
- Rosmarie Richner, directrice Fondation Nestlé pour l'Art
- Dr. Roger Schmid, directeur Ernst Göhner Stiftung
- Dr. Benno Schubiger, directeur Sophie und Karl Binding Stiftung

### **Finances**

L'année sous revue se solde par un déficit de 25'247 francs pour un chiffre d'affaires total de 433'337 francs. Nous avons cette année à nouveau bénéficié du soutien généreux de plusieurs fondations membres qui ont versé des contributions liées à des projets spécifiques. Un grand merci aux fondations concernées pour ce précieux engagement.

Zurich, mars 2010